

Dispositifs	Public concerné	Missions et objectifs	Ressources et contacts
Éducation à la sécurité routière	Établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré	L'éducation à la sécurité routière à l'École permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable sur l'espace routier : <ul style="list-style-type: none"> • Savoir rouler à vélo ; • Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) 1^{er} niveau et 2^e niveau ; • Demi-journée de sensibilisation en classe de Seconde... 	→ Page Ac-Versailles : Actualités Sécurité Routière → Page Ariane : Attestations de Sécurité Routière securite-routiere@ac-versailles.fr 06 27 96 80 48 <i>Inspecteur référent : Arnauld ZALC (IEN STI)</i>
Secourisme civique	Élèves collégiens et lycéens Personnels de l'académie	Formations : <ul style="list-style-type: none"> • Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1) ; • Gestes qui sauvent (GQS). Hybridation avec Eléa et m@gistère	→ Page Ac-Versailles : Secourisme civique → Page Ariane : Secourisme civique ce.secourisme@ac-versailles.fr Chargée Académique du Dossier Secourisme (CAwDS) : Nathalie ROUSSE 06 81 85 09 95 <i>Inspecteur référent : Laurent GUERRE (IA-IPR SVT)</i>
Enseignement de la Santé & Sécurité au Travail (ES&ST) Convention de coopération Éducation Nationale – Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) – Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)	Élèves préparant un diplôme professionnel ou technologique Enseignants en lycée professionnel ou technologique	Formations : <ul style="list-style-type: none"> • Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ; • Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ; • Prévention des risques électriques (PRE) ; • CACES, Travail en hauteur. Projets pédagogiques en santé & sécurité au travail	→ Site internet : ES&ST Versailles ce.es-st@ac-versailles.fr 06 31 90 71 20 <i>Inspecteur référent : Richard HEUZÉ (IEN SBSSA)</i>
Inspection Santé & Sécurité au Travail (ISST)	Établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré	Garantir le respect de la réglementation en vigueur en santé et sécurité au travail applicable dans les établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de 18 ans ; • Vérifications techniques règlementaires ; • Déclaration d'accident de travail... 	ce.isst@ac-versailles.fr 01 30 83 40 66 / 06 43 75 62 33 <i>Inspectrice référente : Corinne SCHILTZ (ISST)</i>